



Tunis, le
A Monsieur le Directeur Général
De l'Agence de Promotion de l'Industrie
et de l'Innovation

Promoteur :

Nom & Prénom :
Raison sociale :
C.I.N. ☐ N° Passeport ☐ N° du délivré(e) à
Registre de Commerce ☐
Nationalité :
Adresse :
Tél : Fax : Email :

**OBJET : Déclaration pour la réalisation dans le cadre de la loi n93°-120 du 27 Décembre 1993,
d'un projet de service**

* Totalement exportateur ☐

* Partiellement exportateur ☐

J'ai l'honneur de vous informer par la présente déclaration de mon intention de réaliser le projet tel que présenté ci-après :

Activité :

Secteur :

Nature du projet : Création ☐ Extension ☐ Renouvellement de matériel ☐

Le projet est-il dans le cadre de l'essaimage ? oui ☐ non ☐

Caractéristiques de l'entreprise :

Nom ou Raison Sociale :

Adresse du siège social :

Forme Juridique :

Structure du capital :

Répartition de la participation non résidente		Répartition de la participation résidente	
Nationalité	%	Nationalité	%

IMPLANTATION :

Lieu Délégation Gouvernorat

Superficie totale du terrain en m²

Prévue	Existante

Superficie couverte

NOMBRE D'EMPLOI A CREER :

Cadres ☐ Autres ☐

EMPLOIS EXISTANTS (éventuellement) :

Cadres ☐ Autres ☐

PRODUCTION DE SERVICES PREVUES ANNUELLEMENT :

Nature des Prestations de services	Chiffre d'affaires annuel HT

Aperçu détaillé de l'activité envisagée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Prestations de services déjà réalisés (par année)

Nature des Prestations de services	Valeur

EQUIPEMENTS : (Voir liste du matériel en annexes

SCHEMA D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (en dinar)

Investissement	Montant	Financement	Montant
Terrain		Capital social	
Génie Civil		Aug. du capital	
Aménagement		Fonds propres	
Equipement importé		C.C.A.	
Equipement local		Crédit à terme	
Matériel de transport		Crédit à court terme	
Frais d'approche & divers		Crédit leasing	
Fonds de roulement		Crédit fournisseur	
		Crédit étranger	
TOTAL		TOTAL	

PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET

Elément de Réalisation	Date prévue (mois / année)
1/- Constitution de la Société ou augmentation du capital	
2/- Commande des équipements	
3/- Entrée en activité	

AUTRES INFORMATIONS :

Pour les entreprises existantes, prière indiquer :

- **Référence du projet initial**
- **Le code en douane de l'entreprise s'il y a lieu**
- **Le matricule CNSS de l'entreprise**

Signature du déclarant

IMPORTANT

(1) Pour les promoteurs tunisiens « personnes physiques » prière joindre une copie de la carte d'identité nationale.

Pour les promoteurs étrangers « personnes physiques » prière joindre une copie des 3 premières pages du passeport.

Pour les projets promus par des « personnes morales » prière indiquer les références de l'immatriculation au registre du commerce

(2) les promoteurs sont informés que certaines activités sont soumises à autorisation préalable ou à un dépôt de cahier des charges auprès des départements concernés.

(3) Le déclarant doit obligatoirement remplir la case réservée au descriptif détaillé de l'activité envisagée.

(4) Le capital minimum par une SARL ou SUARL ne peut être inférieur à 1.000 DT.

Pour les sociétés anonymes le capital minimum est de 5.000 DT et le nombre d'actionnaires ne peut être inférieur à sept (7).

Pour les entreprises autres que totalement exportatrices le capital doit représenter un minimum de 30% de l'investissement déclaré fonds de roulement inclus.

Le montant des équipements porté sur la liste jointe à la demande de déclaration doit être égal au montant total des équipements y compris le matériel de transport s'il y a lieu figurant dans le schéma d'investissement.

(5) Les bénéficiaires des avantages prévus par le présent code en sont déchus en cas de non respect de ses dispositions ou de non commencement d'exécution du projet d'investissement dans un délai d'un an à partir de la date de la déclaration ou de réalisation d'une activité non conforme à celle déclarée.

(6) la présente demande doit être signée par le promoteur.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre Site Web :
www.tunisieindustrie.nat.tn ou contacter nos services centraux ou régionaux.

NB : Le retrait de l'attestation de dépôt de déclaration ne peut être effectué que par le promoteur du projet déclaré ou par la personne dûment mandatée.
